

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES**

DCM n°25/2020

Séance Ordinaire du 10 juin 2020

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

L'an deux mille vingt le dix juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle intergénérationnelle, sous la présidence de Monsieur Alain DARIO, Maire de PEYRESTORTES.

Secrétaire de séance : PLA Michelle

Présents : DARIO Alain, BROSSEAU Sylvie, JAMMES Francis, PLA Michelle, POMPA Antoine, SCHMITT Henri, CHANCHO Jean-Marie, SAGUY Françoise, RAMOS José, HAMMOUDA Jeanine, DURAND Christophe, STEPPE Virginie, ROUSSEAU Charline, BRUNET François, CRUANAS Pauline

Procurations : /

Absents : /

Date de la convocation :

4 juin 2020

Classement issu de la
nomenclature
« ACTES »
7.1.1.1 Budgets
primitifs

OBJET : BUDGET PRIMITIF POUR L'ANNEE 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 ;

Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 ;

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les propositions pour le budget primitif de l'année 2020. Le budget primitif 2020 s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement et est en suréquilibre en recettes et dépenses d'investissement :

	RECETTES	DEPENSES
Investissement	1 294 045,79 €	642 800,91 €
Fonctionnement	1 787 888,67 €	1 787 888,67 €

Le Conseil Municipal,

Où les propos de son Président et après en avoir délibéré,

ADOPTE à l'unanimité le budget primitif de la Commune pour l'année 2020 ;

DIT que le budget primitif 2020 a été établi en conformité avec la nomenclature M14 et qu'il a été voté :

- par chapitre pour la section investissement sans opération ;

- par chapitre pour la section fonctionnement ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire ;

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, publiée et affichée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Alain DARIO
